

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 17

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 13 JUIN, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre – CASENAVE Daniel – CAUVIN Lionel – COULON Anne-Marie – FERRE Laurent – GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte – PASSOT Anne-Marie – PERA Annie – PIBOULEAU Thierry – PIERRON Hermine – ROUANNE Fabienne – SEVERAC Martine

Excusés : PALLEJA Patrick

Monsieur ALMENDRO ayant donné procuration à M. PORTET

Monsieur GUIBERT ayant donné procuration à M. PIBOULEAU

Monsieur BREIL ayant donné procuration à M. CASENAVE

Monsieur FERRE Laurent a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Avant le passage à l'ordre du jour, M. PORTET indique que Laurence DALON a démissionné de ses fonctions d'élue municipale. Laurent DUCROS va la remplacer et devrait siéger qu'au prochain Conseil Municipal du 11 juillet 2022 car Mme DALON a transmis sa démission le vendredi 10 juin 2022 (délai pas suffisant pour convoquer M. DUCROS au Conseil du 13 juin 2022).

M. PORTET soumet à l'approbation du Conseil Municipal les procès-verbaux des séances du 9 et 30 mai 2022. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

M. PORTET laisse la parole à M. PALLEJA qui souhaite faire un retour sur l'exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) du 24 mai 2022. L'exercice portait sur la simulation d'une intrusion au niveau de l'école, organisée avec la Directrice de l'école, la Gendarmerie de Villefranche-de-Lauragais et les Pompiers de Cintegabelle.

L'exercice s'est très bien passé.

Des points d'amélioration ont été notés au niveau de la sécurité pour l'école :

- moderniser l'alarme ;
- harmoniser le système de déclenchement d'alerte ;
- fournir des plans détaillés car ils datent de 2012 pour élaborer le PPMS en octobre 2023 ;
- plan d'évacuation dégradé ou inexistant ;
- le portail rue Frescatis n'est pas sécurisé (nécessite de mettre un digicode) ;
- la Directrice du CLAE souhaiterait mutualiser l'exercice PPMS avec la crèche ;

- il faudra former le personnel municipal pour l'évacuation.

M. PORTET est surpris de cet état des lieux et ces différents points seront évoqués en Commission avec Mme PERRA.

M. PALLEJA fait également un retour sur la visite périodique des Cazalières du 19 mai 2022 :

- Avis FAVORABLE des instances présentes ;
- Des travaux auraient été effectués (portail, abris, etc.) sans l'avis de la sous-commission départementale de sécurité ;
- L'ASEI va redéposer une autorisation de travaux ou déclaration préalable de travaux afin de se conformer aux travaux réalisés ;
- Une nouvelle visite sera effectuée pour réceptionner les travaux.

M. PORTET rappelle que les dossiers sont ventilés vers les différents organismes et reste surpris de cette information.

M. PALLEJA termine sa présentation et quitte la séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Devis signés dans le cadre de la délégation

- RDM VIDEO, achats de DVD pour la Médiathèque : 945,77€ TTC
- MAZETTE UNE LIBRAIRIE, achats de livres pour la Médiathèque : 137,13€ TTC
- BIBLIOTHEQUE POUR L'ECOLE, achats de livres pour la Médiathèque : 106,00€ TTC
- LIBRAIRIE DETOURS, achats de livres pour la Médiathèque : 90,86€ TTC
- C3RB INFORMATIQUE, contrat maintenance et hébergement du logiciel de la Médiathèque : 372,68€ TTC
- CHALLENGER, achats de tables et chaises pour l'école : 3 957,60€ TTC
- TRIGANO, achats de tables et chaises pour la salle André MERIC : 6 042,13€ TTC
- ARCHIBALD, archivage annuel + destruction des archives : 960,00€ + 6 X 12,00€/mL TTC
- MISMO, licence informatique pour ordinateur portable : 510,00€ TTC
- NOVA SCOP, impression Calmont Infos : 990,00€ TTC
- BUREAU VERITAS, recherche amiante avant travaux de la toiture de la Mairie : 450,00€ TTC
- AI FRANCE, désamiantage de la toiture de la Mairie : 10 260,60€ TTC
- VALENTIN, remplacement de la toiture de la Mairie : 14 901,60€ TTC
- SODISCOL, achat aspirateur pour la Mairie : 159,31€ TTC
- SO VERT ENVIRONNEMENT, herbicide de biocontrôle : 456,00€ TTC
- COMBUSTIBLES31, carburant agricole : 2 173,50€ TTC
- SIGNAUX GIROD, achats de balise 11 : 1 728,00€ TTC
- LODGES CIAT, remise en état du chapiteau : 933,75€ TTC

Informations

- Jurés d'assises 2023 : le tirage au sort pour désigner les 6 jurés d'assises de la commune de Calmont a eu lieu le vendredi 20 mai 2022 à 15h30 (Salle André Méric).
- Révision du PLU : les candidats ont été auditionnés le lundi 2 mai 2022. Le bureau d'études retenu par la Commission est « Atelier urbain ».
- Organisation du 2nd tour des élections législatives du dimanche 19 juin 2022. M. PORTET et M. CASENAVE sont présidents des bureaux de vote. Il est réalisé un tour de table pour composer les bureaux de vote.

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2022-06-01 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité auprès du SDEHG

Les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA ont été supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui permet :

- d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence ;
- d'assurer une maîtrise du budget énergie.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes.

Dél. 2022-06-02 : Demande de subventions pour l'acquisition de matériels techniques auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel technique pour le bon fonctionnement des services techniques de la collectivité.

À cet effet, des fournisseurs ont été consultés, le montant des achats s'élèverait à 3 827,90€ HT, soit 4 593,48€ TTC.

Ces équipements sont éligibles au programme de subvention du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Dél. 2022-06-03 : Demande de subventions pour la réfection de la toiture de la Mairie auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager des travaux sur la toiture de l'hôtel de ville au regard de sa vétusté et de sinistres récents.

À cet effet, des fournisseurs ont été consultés, le montant des achats s'élèverait à 21 343,50€ HT :

- Recherche d'amiante : 375,00€ HT ;
- Désamiantage : 8 550,50€ HT ;
- Couverture et isolation : 12 418,00€ HT.

Ces travaux sont éligibles au programme de subvention du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Dél. 2022-06-04 : Publicité des actes de la commune

A compter du 1^{er} juillet 2022, les règles d'entrée en vigueur des actes pris par les communes et leurs groupements sont modifiées par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Les communes de moins de 3 500 habitants et les syndicats doivent délibérer avant le 1^{er} juillet prochain s'ils souhaitent poursuivre l'affichage ou la publication sur papier de leurs actes.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent décider, par délibération, du mode de publicité de leurs actes, en choisissant :

- Soit, l'affichage en Mairie ;
- Soit, la publication sur papier ;
- Soit, la publication sous forme électronique.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter la publicité de la collectivité par affichage à son siège.

Dél. 2022-06-05 : Modifications de la composition des membres élus par le Conseil Municipal du CCAS

M. PORTET laisse la parole à Mme PASSOT, Vice-Présidente du CCAS.

Suite à l'intégration de Martine SEVERAC au sein du Conseil Municipal, elle ne peut plus siéger en qualité de membre nommé par le Maire au sein du CCAS.

Jean-Christophe GUICHOU a démissionné de son poste de membre élu au sein du CCAS.

Le poste vacant en qualité de membre nommé a été attribué à Beatrix POMIES, suite à sa candidature.

Le Conseil, à l'unanimité, décide dans l'ordre de la liste, de nommer Martine SEVERAC en remplacement de M. Jean-Christophe GUICHOU, parmi les membres élus du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Calmont.

Dél. 2022-06-06 : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Le référentiel M57 a vocation à être généralisé à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

À cet horizon, le référentiel M57 a vocation à se substituer à la nomenclature M14 actuellement utilisée pour les instructions budgétaires et comptables de la commune de Calmont.

Ayant moins de 3 500 habitants, la commune passerait en référentiel M57 « simplifié » avec :

- Un plan de compte abrégé ;
- Des règles budgétaires assouplies => *Par exemple, des possibilités de virement de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de chaque section.*

Afin d'anticiper le passage à la nomenclature M57 et d'être accompagné par le Trésorier Public dans cette transition, il est proposé d'adopter ce nouveau référentiel à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune de Calmont, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dél. 2022-06-07 : Avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mazères

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Mazères (09, Ariège) a arrêté son projet de PLU lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2022.

Par courrier en date du 30 mars 2022, reçu en Mairie le 31 mars 2022, la commune de Calmont, en qualité de commune limitrophe, est sollicitée afin de rendre un avis dans un délai de trois mois conformément aux articles R153-3, 153-4 et 153-5 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier complet a été mis à la disposition des membres du Conseil.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet arrêté de révision du PLU de la commune de Mazères.

Dél. 2022-06-08 : Rapport CLECT n°1 révision libre enveloppe voirie

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 9 juin 2022, le Président de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) des « Terres du Lauragais » a transmis le rapport établi par la CLECT le 24 mai 2022 relatif à : Rapport CLECT n°1 révision libre enveloppe « Enveloppe Voirie ».

Il rappelle que la commune a sollicité l'intercommunalité afin d'abonder son programme pool routier par des attributions de compensation (AC) voirie complémentaires lui permettant de mener à bien des travaux sur la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le rapport présenté a été adopté à l'unanimité des membres de la CLECT présents.

Il rappelle, que ce rapport est soumis à l'approbation de chaque commune intéressée qui doit délibérer à la majorité simple sur le montant révisé d'attribution de compensation.

En 2022, pour Calmont, l'attribution de compensation prélevée sur la commune s'élèverait à 16 719€.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le rapport CLECT n°1 révision libre enveloppe « Enveloppe voirie » en date du 24 mai 2022.

Dél. 2022-06-09 : Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique permanent à temps complet

Ce poste correspond à la stagiairisation pour une durée d'un an d'un agent déjà en contrat qui donne pleine satisfaction.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet.

Dél. 2022-06-10 : Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Il s'agit de renforcer le Service Technique au cours de la saison estivale.

Monsieur le Maire propose de partir sur un contrat de 6 mois pour rester attractif et fait un état des lieux en ressources humaines du Service Technique.

Le Conseil, à l'unanimité, décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- M. PORTET indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 11 juillet 2022.
- Il rappelle la Commission développement économique le jeudi 16 juin 2022 à 20h30, la réunion publique « Calmont 2030 » le mercredi 22 juin à 20h30 sous la Halle.
- Il rappelle les différentes festivités à venir : fête de la musique (21 juin), feu de la St-Jean (23 juin), 1^{er} marché nocturne (7 juillet), fête du 14 juillet, soirée du 16 juillet.
- Mme PASSOT indique qu'ils ont reçu au sein du Conseil d'Administration du CCAS l'association « Tous en sable », à vocation humanitaire. Il est proposé de leur attribuer une aide exceptionnelle sur le budget de la commune.
- Elle indique également que la famille Ukrainienne va être installée au niveau du presbytère.

La séance est levée à 20h00.

La Secrétaire de séance
Laurent FERRE

Le Maire